



Administration Communale de Mertert-Wasserbillig
1-3, Grand-Rue \ L-6630 Wasserbillig
Adresse postale : B.P.4 \ L-6601 Wasserbillig

Wasserbillig, le 27.mai 2026

Dispense spéciale de cabaret

Le bourgmestre,

Vu la demande présentée par Mme Aybar Claudia

tendant à obtenir une dispense spéciale pour ouverture prolongée jusqu'à 03h du matin.

Date 30 mai 2026

Local de débit Café Ritmo tropical

Motif Inauguration

Vu l'article 17 de la loi du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets.

1. La dispense est accordée jusqu'au lendemain trois heures, sous condition que les dispositions prévues dans la susdite loi, concernant l'ordre et le repos publics, soient respectées.
2. Conformément à l'arrêté grand-ducal du 21 décembre 1939, cette autorisation est soumise au paiement d'une taxe de - **35,00** – Euro au profit de la Commune de Mertert. La quittance constatant le paiement de cette taxe est à présenter à toute réquisition de la Police.
3. Expédition de la présente sera remise :
 - a. à « Police Lëtzebuerg », Commissariat Museldall à Grevenmacher
 - b. au permissionnaire aux fins d'observation ;
 - c. au représentant sectionnaire pour l'affichage public.

En remplissant le présent formulaire, vous êtes d'accord que vos données personnelles indiquées ci-dessus soient enregistrées et traitées conformément au règlement général sur la protection des données du 25 mai 2018.

Wenn Sie dieses Formular ausfüllen, stimmen Sie zu, dass Ihre aufgeführten Daten gemäß der EU-Datenschutz-Grundverordnung vom 25. Mai 2018 gespeichert und verarbeitet werden.

Le Bourgmestre,

